

[Traduction]

**M. Bill Kempling (Halton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a mis beaucoup de temps à en arriver à l'étape actuelle, trop de temps aux yeux du monde des affaires. C'était plutôt intéressant de voir le gouvernement jouer le jeu du chat et de la souris avec ce projet de loi. Dans à peu près chacun des numéros hebdomadaires de certaines publications financières, il était question du projet de loi fiscal; on le présenterait, on ne le présenterait pas, il y avait désaccord au sein du cabinet, nous l'aurions la semaine prochaine ou le mois prochain. On nous le présente enfin, sous une forme quelque peu modifiée.

A cause du gouvernement, le monde des affaires, qui doit bénéficier de ce bill, a vécu dans l'attente des événements. Quelques hommes d'affaires avec qui j'ai causé avaient l'impression, à un moment donné, que le bill serait retiré. D'autres le croyaient si loin sur la liste des mesures législatives qu'il ne serait jamais présenté au Parlement. Je prévoyais à peu près la même chose. Je faisais des réserves sur la façon dont on en usait. J'ignorais si le ministre était vraiment sérieux lorsqu'il parlait des effets du bill et de l'aide qu'il représenterait pour l'industrie.

On a déployé tant d'éloquence sur le projet de loi, avant de le présenter, que beaucoup d'hommes d'affaires canadiens sont persuadés qu'ils vont bénéficier d'une réduction d'impôt. Je ne parle pas ici des fabricants ou des conditionneurs. J'ai causé avec bon nombre d'hommes d'affaires de ma circonscription et d'ailleurs. Ils sont d'avis qu'ils vont bénéficier d'un dégrèvement fiscal, même s'ils ne sont pas du secteur de la fabrication ou de la distribution. En vérité, la plupart des hommes d'affaires canadiens, en dehors de ces deux secteurs, vont voir leurs taxes augmenter. C'est une des faiblesses du bill.

Compte tenu du taux d'inflation et de la hausse du taux d'escompte, je me demande dans quelle mesure la réduction fiscale sera vraiment efficace pour l'industrie. Le ministre s'est dit inquiet de la situation financière de l'industrie canadienne. C'est une chose assez difficile à croire, car s'il s'inquiétait vraiment, le bill aurait été présenté en 1972 ou au moins deux mois plus tôt.

Pourquoi le Bureau canadien d'études fiscales nous a-t-il envoyé si tard, c'est-à-dire il y a trois semaines, les analyses portant sur les conséquences du programme DISC? Cela est plutôt significatif. Le programme DISC est en vigueur depuis 18 ou 24 mois. Je crois que le Bureau canadien d'études fiscales a préparé ces analyses et que c'est l'Association des manufacturiers canadiens qui les a envoyées. Le ministre a déclaré aujourd'hui que cela est l'un des éléments principaux du projet de loi visant à diminuer l'impôt sur le revenu des sociétés.

Le ministre a déclaré que les conséquences à long terme du programme DISC seront catastrophiques pour l'industrie canadienne. Cependant, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a dit au comité qu'il ne connaît pas une seule industrie canadienne qui ait souffert des conséquences du programme DISC. Il est plutôt difficile de concilier ces deux déclarations. Le ministre des Finances (M. Turner) s'est surtout appuyé sur le programme DISC pour présenter sa thèse. Si le ministre des Finances se préoccupe tant de notre industrie et de l'industrie secondaire, pourquoi permet-il aux taux d'escompte de grimper ainsi? Pourquoi ne freine-t-il pas l'inflation afin que les effets réels des dégrèvements d'impôts puissent servir aux industries, en particulier dans le domaine de l'exportation?

### Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

Il semble que nous ne prenons que des demi-mesures. J'aimerais entendre dire au ministre que notre taux d'impôt est égal au taux fiscal le plus bas imposé par l'un des pays industrialisés avec lesquels nous commerçons. En d'autres termes, j'aimerais l'entendre dire que nous pourrions concurrencer n'importe quel pays du monde en matière d'imposition des industries. Si le ministre nous présentait une doctrine semblable en matière fiscale, les gens seraient très heureux, à condition qu'il s'agisse de mesures d'ensemble s'appliquant à toutes les industries, et pas seulement aux industries de fabrication et de transformation.

Le ministre ne semble pas se préoccuper de l'industrie des transports. Ces gens ne vont pas profiter de ces réductions fiscales. En fait, dans la plupart des cas ils subiront une augmentation fiscale. Voici une industrie essentielle à notre économie, et à laquelle on ne donne pourtant aucun allègement fiscal.

● (1730)

En fait, l'industrie du camionnage, l'industrie de location des véhicules, est dans une situation très critique cette année. La plupart des entreprises de transport routier subissent la concurrence des chemins de fer, et se trouvent aux prises avec une augmentation des impôts et du prix de l'essence, et se trouvent prises dans l'engrenage inflationniste. Les chemins de fer envisageraient paraît-il une certaine forme de subventions cette année, ce qui signifie que l'industrie des transports augmentera ses tarifs, dont le coût se répercutera sur l'industrie de fabrication. Où va-t-on? La situation globale rend les réductions fiscales quelque peu inopérantes.

Je m'inquiète également de la situation du secteur tertiaire. Les entreprises américaines de services sont comprises dans le programme DISC. Certaines sociétés américaines de conseillers et d'ingénieurs font des soumissions au Canada et entrent ainsi en concurrence avec des sociétés canadiennes, en utilisant les avantages du programme DISC au détriment des sociétés canadiennes dans le même domaine. On ne s'intéresse pourtant pas à ces sociétés qui représentent une partie essentielle de notre complexe industriel.

Les dispositions spéciales relatives aux allègements fiscaux et à l'amortissement sont bonnes et nous les acceptons en général. Le gros problème qui se pose à notre industrie est le suivant: une fois qu'on aura enrayé le chômage, la productivité de l'industrie sera-t-elle au niveau du commerce mondial? Nous devons veiller à la productivité et disposer de lois et règlements pour conserver à ce secteur d'activité l'équipement nécessaire pour demeurer productif. Les lois d'autres pays, comme l'Allemagne, le Japon et les États-Unis ainsi que de la plupart des nations de l'Europe occidentale, renferment des dispositions de ce genre depuis de nombreuses années, et certes depuis la dernière guerre mondiale. J'espère qu'après l'expiration de la période de deux ans, nous réexaminerons la situation et introduirons à nouveau ces dispositions.

La définition donnée à «fabrication et transformation» dans le bill a beaucoup inquiété un grand nombre d'entre nous. J'ai reçu aujourd'hui la copie d'un document intitulé «Projet de réglementation de l'impôt sur le revenu, bénéfices de fabrication et de transformation». Il est assez intéressant de constater que le document est daté du 28 décembre 1972 et qu'il a été publié le vendredi 8 janvier 1973. Dans ce document, on trouve quelques horribles définitions des activités commerciales, pour ne pas parler des formules compliquées que j'ai montrées à deux experts